



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2020

À une séance extraordinaire tenue le **10 juin 2020 à 18 h 30**, par voie visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

M. Julie Rousseau, conseillère n° 4 - Absente
M. André Sévigny, conseiller n° 5 - Absent

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence, Martine Couture, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Mesures de sécurité sur la route 273
 5. Période de questions
 6. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 7. Clôture de la séance extraordinaire
-

18241-06-2020
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 juin 2020 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18242-06-2020
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.



Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité.

18243-06-2020
point no 4

MESURES DE SÉCURITÉ SUR LA ROUTE 273

ATTENDU QUE la Municipalité est soucieuse de la sécurité des enfants et de ses citoyens en général sur les routes de son territoire;

ATTENDU l'incident survenu le 28 mai dernier sur la route 273, impliquant une fillette à vélo, mais qui a heureusement causé plus de peur que de mal;

ATTENDU QU'une piste multifonctionnelle se trouve en bordure de la route 273 et qu'elle est très utilisée par les enfants qui se rendent à l'école, par les cyclistes, marcheurs, etc.;

ATTENDU QUE la Municipalité désire augmenter les mesures de sécurité sur cette route par divers moyens, entre la rue Moreau et la rue des Vignes;

ATTENDU QUE l'intersection de la rue Moreau et de la route 273 est très achalandée et pose problème pour la traverser;

ATTENDU QUE la Municipalité juge prioritaire de mieux gérer le flux de circulation à cette intersection;

ATTENDU QUE la Municipalité ajoutera la présence d'un brigadier à l'intersection de la rue Moreau et de la route 273 pour faire traverser les enfants sur la rue Moreau afin qu'ils rejoignent la piste multifonctionnelle de la route 273;

ATTENDU QUE la Municipalité considère essentiel d'ajouter des feux de circulation à l'intersection de la rue Moreau et de la route 273 pour traverser la route 273 de façon sécuritaire;

ATTENDU QUE des feux de circulation à cet endroit permettraient de diriger les enfants vers la piste multifonctionnelle de la rue des Campanules pour se rendre à l'école Des Sentiers et ainsi éviter un secteur problématique;

ATTENDU QUE l'école de L'Étoile à Lévis est un exemple où sont situés à courte distance deux feux de circulation qui permet de sécuriser le passage des enfants du quartier à leur école;

ATTENDU QUE la route 273 est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De demander au MTQ d'augmenter la sécurité sur la route 273, plus précisément entre la rue Moreau et la rue des Vignes, pour la sécurité des usagers de la piste multifonctionnelle.

De proposer les mesures suivantes au MTQ :

- Ajouter une zone de 70 km/h.
- Déplacer la limite de vitesse de 50 k/h vers le sud.
- Ajouter une zone de 30 km/h près de l'école, applicable aux heures d'ouverture, comme c'est le cas à Saint-Flavien.
- Sur la route 273, à l'intersection de la rue Moreau, installer un feu de circulation ou 4 arrêts.
- Installer une balise de traverse piétonnière au centre de la route 273, sur le passage pour piétons.

Adopté à l'unanimité.



18244-06-2020
point no 6

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 10 juin 2020 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

18245-06-2020
point no 7

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 10 juin 2020, à 18 h 54.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.